EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Christophe BERTUCAT, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Abdelmajid MELLOUKI, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Christian PORTEFAIX à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant le vote de la question n° 5 sans donner de pouvoir.
Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA quitte la séance avant le vote de la question n° 7 et donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 21 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 72

CONVENTION DE PARTAGE D'INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES AVEC CLERMONT COMMUNAUTÉ - AVENANT N° 1

Par convention en date des 18 et 20 mars 2012, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté ont décidé de mettre en commun pour leurs besoins propres les réseaux informatiques qu'elles ont pu constituer entre différents sites clermontois.

Cette mise en commun consiste à assurer le transport de flux réseau (voix et données) pour interconnecter divers sites situés sur le territoire de la Commune.

Une contrepartie financière correspondant aux coûts d'entretien et de maintenance du réseau mis à disposition est prévue dans la convention (21 500 € pour la Ville, 1 500 € pour l'EPCI).

La convention étant initialement prévue pour les années 2012, 2013, 2014, il est à présent nécessaire de reconduire celle-ci dans les mêmes conditions, pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, afin d'assurer la continuité du service.

Les autres dispositions contractuelles demeurent inchangées.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation ci-joint.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31 décembre 2014

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

Convention de partenariat entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté
Réseau informatique
AVENANT N° 1

Entre :

La Communauté d'Agglomération Clermontoise, Clermont Communauté,
Représentée par son Président, habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil de la Communauté en date du ,
Désignée ci-après, « La Communauté d'Agglomération»

d'une part,

Et :

La Commune de Clermont-Ferrand,
Représentée par son Maire habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du,
Désignée ci-après, « la Ville de Clermont-Ferrand »

d'autre part,

Par convention en date des 18 et 20 mars 2012, les parties aux présentes ont prévu de mettre en commun pour leurs besoins propres les réseaux informatiques qu'elles ont pu constituer entre différents sites clermontois. Cette mise en commun consiste à assurer le transport de flux réseau (voix et données) pour interconnecter divers sites situés sur le territoire de la commune

La convention étant initialement prévue pour les années 2012, 2013 et 2014, il est à présent nécessaire, afin d'assurer la continuité du service, de reconduire celle-ci dans les mêmes conditions, pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Il est donc convenu :

Article unique :
L'Article 4 – Durée est ainsi modifié :

Article 4 – Durée

La présente convention initialement conclue pour une durée de 3 années civiles (2012, 2013, 2014), est reconduite pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions, jusqu'au 31 décembre 2017.

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Fait à Clermont-Ferrand, Le, Pour Clermont Communauté, le Président et par délégation le Vice-Président aux Finances Bertrand PASCIUTO	Fait à Clermont-Ferrand, Le, Pour la Ville de Clermont-Ferrand, le Maire, et par délégation la Première Adjointe Françoise NOUHEN